

ORES scrl

RAPPORT
FINANCIER

2013

RAPPORT FINANCIER 2013

ORES scrl

Dénomination et forme

ORES. Société coopérative à responsabilité limitée.

Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Constitution

Constituée le 18 avril 2008.

Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 30 avril 2008 sous le numéro 065395.

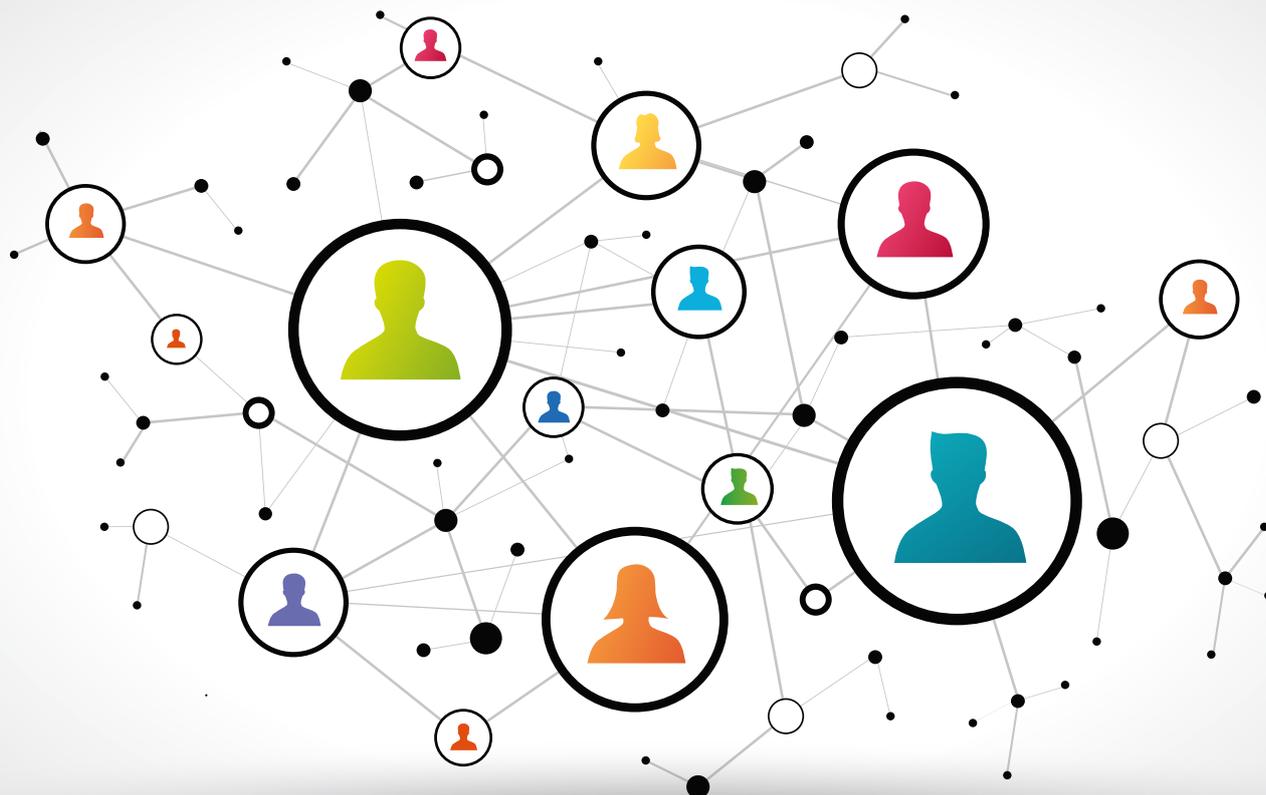
Statuts et modifications statutaires

Les statuts ont été modifiés le 6 février 2009 et publiés à l'annexe du Moniteur belge le 18 mars 2009 sous le numéro 40660 ainsi que le 13 septembre 2012 et publiés à l'annexe du Moniteur belge le 9 octobre 2012 sous le numéro 166849.

Sommaire



1. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	04
2. RAPPORT DE GESTION.....	06
3. COMPTES ANNUELS 2013.....	13
Bilan.....	13
Compte de résultats.....	15
Annexes.....	17
Bilan social.....	33
Règles d'évaluation	36
4. RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR.....	39



1. Organes de gestion et de contrôle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est, conformément à ses statuts, administrée par un Conseil d'administration sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2013 : les 22 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin, 10 septembre, 22 octobre, 19 novembre, 10 et 12 décembre 2013.

Les administrateurs sont

Claude DESAMA, *Président*¹
 Christophe DISTER, *Vice-président*¹
 Sophie DUTORDOIR, *Vice-présidente*¹
 Anne VEREECKE, *Vice-présidente*¹
 Denis BARTH¹
 Willy BORSUS¹
 Daniel BURNOTTE¹
 Fabian COLLARD¹
 Marc DEBOIS¹
 Renaud DEGUELDRE¹
 Olivier DE RIEMAECKER¹
 Didier DONFUT¹

Paul FICHEROULLE¹
 Fernand GRIFNÉE, *Administrateur délégué*²
 Jean-Pierre HANSEN
 Philippe KNAEPEN¹
 Raymond MARÉCHAL¹
 Guy PETIT¹
 Luc RIGAUX¹
 Marc SIEUX¹
 Philippe VANBEVER

Secrétaire Francis GENNAUX³

¹ Administrateur indépendant en ORES au sens de l'article 3 des décrets Électricité et Gaz du 17 juillet 2008.

² Fernand GRIFNÉE assiste à toutes les réunions des organes de gestion et de contrôle de la société.

³ Francis GENNAUX assume le secrétariat de tous les organes de gestion et de contrôle de la société.

COMITÉ EXÉCUTIF ET STRATÉGIQUE

Ce Comité est chargé de préparer, sur présentation des dossiers par le Président du Comité de direction et sur sa proposition, les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans les décrets Gaz et Électricité du 12 avril 2001 et 19 décembre 2002.

Le Comité s'est réuni à 10 reprises en 2013 : les 22 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin, 10 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 10 décembre 2013.

Les membres du Comité Exécutif et Stratégique sont des administrateurs indépendants

Claude DESAMA, *Président*
Denis BARTH
Daniel BURNOTTE
Marc DEBOIS
Renaud DEGUELDRE
Christophe DISTER
Didier DONFUT
Raymond MARÉCHAL
Anne VEREECKE

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Ce Comité s'est réuni à cinq reprises en 2013 : les 22 janvier, 6 février, 13 mars, 10 septembre et 3 décembre 2013.

Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et des membres des Comités. Le Comité a fait rapport du résultat de ses travaux aux réunions du Conseil d'administration des 22 janvier, 19 février, 19 mars et 10 septembre 2013.

Il est composé de

Philippe KNAEPEN, *Président*
Fabian COLLARD
Marc DEBOIS
Sophie DUTORDOIR
Guy PETIT

COMITÉ D'AUDIT

Ce Comité s'est réuni à trois reprises en 2013 : les 26 mars, 10 septembre et 3 décembre 2013.

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne de la société, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports.

Il est composé de

Philippe VANBEVER, *Président*
Denis BARTH
Renaud DEGUELDRE
Raymond MARECHAL
Luc RIGAUX

COMITÉ D'ÉTHIQUE

Ce comité s'est réuni le 19 mars 2013.

Le Comité est chargé de contrôler le respect, par le personnel et les administrateurs, des règles relatives à la confidentialité des informations personnelles et commerciales.

Il est composé de

Marc SIEUX, *Président*
Willy BORSUS
Daniel BURNOTTE
Paul FICHEROULE
Didier DONFUT

En 2013, la rémunération fixe et variable des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration et des différents Comités s'est élevée à 310.910,40€.

COMITÉ DE DIRECTION

La conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers, est confiée au Comité de direction.

Les membres du Comité de direction sont :

Fernand GRIFNÉE, *Président*
Isabelle CALLENS, *Département Public Affairs et Communication*
Christine DECLERCQ, *Département Administration, Juridique et Assurances*
Dominique HORLAIT, *Département Infrastructures*
Benoît HOUSSARD, *Département Technique*
Inne MERTENS, *Département Gestion du marché & Clientèle*
Dominique OFFERGELD, *Département Finances & Controlling*
Chantal PONT, *Département Ressources humaines*
Eric VAN den RUL, *Département Informatique*

Secrétaire Francis GENNAUX



2. Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre société durant son sixième exercice social, et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2013 et les annexes.

1. ÉLÉMENTS DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

a) Actif

Les frais d'établissement d'un montant de 4.199.474 € sont constitués des frais d'émission de l'emprunt obligataire de 350.000.000 € émis le 02 octobre 2012. Pour rappel, ceux-ci sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 3.851.288 € sont constituées par des projets de recherche et développement dans le cadre des « Smart grids et développement de réseaux intelligents » (à titre d'exemple). Ces projets comprennent la part de rémunérations de nos ressources IT consacrées à ces projets mais également les coûts de consultance nécessaires à ces développements.

Les immobilisations financières d'un montant de 383.450.491 € sont constituées de :

- Un portefeuille titres de 964.839 parts sociales de la S.C.R.L. Index'is pour une valeur de 910.589 €
- Un portefeuille titres de 62 parts sociales de la S.C.R.L. Atrias pour une valeur de 3.100 €, société constituée en mai 2011 pour accueillir la clearing house
- Un portefeuille titres de 4.077 parts sociales de la S.C.R.L. N-Allo pour une valeur de 407.700 €
- Des avances aux GRD pour un montant de 379.900.000 € liées aux placements privés négociés par ORES dans le cadre du programme de billets de trésorerie et à l'emprunt obligataire émis par ORES en octobre 2012
- Une avance des associés à Index'is de 1.470.000 €
- Une avance des associés à Atrias de 205.085 €
- Des garanties locatives (455.090 € pour des bâtiments loués sur le site de Loyers et 36.199 € pour un bâtiment loué à Louvain-la-Neuve)
- Une garantie pour la rénovation de la Nationale 4 : 62.427 €
- Des cautions diverses pour 300 €

Les stocks et commandes en cours s'élèvent à 20.444.038 € et sont localisés sur tout le territoire de la Wallonie, l'essentiel étant concentré au magasin d'approvisionnement de Aye (Marche-en-Famenne). La mise en œuvre d'une nouvelle politique d'achats par rapport à l'exercice précédent nous a permis d'améliorer notre processus de rotation des stocks avec comme conséquence la réduction de celui-ci à la clôture de l'exercice.

Les créances commerciales, 16.203.717 €, correspondent à la balance clients et aux créances douteuses (peu nombreuses et complètement provisionnées). Elles sont principalement constituées de créances détenues sur TECTEO (1.474.667 €) et sur ORES Assets (12.813.585 €).

Les autres créances (21.572.700 €) sont constituées essentiellement de l'avance en comptes courants accordée à ORES Assets pour un montant de 17.368.097 €. Le reliquat est représenté principalement par la prime énergie de la Région wallonne à récupérer auprès des GRD (16.050 €), par des créances liées au personnel (228.443 €) et par des impôts et précomptes à récupérer pour 3.957.202 €.

Les placements, pour un montant total de 201.174.028 €, ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'administration visant à mettre en place une politique prudente dans ce cadre. Les placements en SICAV ING, BNP Paribas, Belfius et KBC représentent un montant de 61.355.689 €, les placements à terme sur compte Belfius, CBC et ING représentent 138.313.774 €. Le solde est représenté par l'option de couverture sur SICAV ING (1.504.565 €).

Les valeurs disponibles, 9.742.234 €, regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux

Les comptes de régularisation à l'actif pour 3.693.259 €, représentent principalement la provision pour intérêts à recevoir sur avances et placements bancaires (915.207 €), les loyers payés d'avance (252.857 €), les factures enregistrées durant l'exercice comptable 2013, mais qui concernent également une partie de l'année 2014 (1.812.383 €), ainsi que des primes d'émission sur placements privés (396.300 €).

b) Passif

Le capital à l'issue de l'exercice 2013 est identique au capital au 31 décembre 2012 et s'élève à 457.560 €. Il est détenu par le gestionnaire de réseaux de distribution mixte wallon ORES Assets, ainsi que par les intercommunales pures de financement IDEFIN, IPFH, FINEST, SOFILUX, FINIMO, SEDIFIN et IEG, ainsi que TECTEO. Il est réparti entre eux selon le pourcentage suivant :

	Nombre de titres	Pourcentage
ORES Assets	2.452	99,68%
IDEFIN	1	0,04%
IPFH	1	0,04%
FINEST	1	0,04%
SOFILUX	1	0,04%
FINIMO	1	0,04%
SEDIFIN	1	0,04%
IEG	1	0,04%
TECTEO	1	0,04%

Le compte subside en capital a été alimenté d'un montant de 5.492 € représentant le subside reçu de la Région wallonne dans le cadre d'un projet de gestion des réseaux électriques de distribution ouverts au renouvelable. Ce subside s'inscrit dans le cadre de l'octroi d'une enveloppe accordée par le Gouvernement wallon dans le cadre du projet GREDOR.

Les dettes financières long terme (539.750.000 €) sont constituées de placements privés pour un montant de 189.750.000 € et de l'emprunt obligataire pour un montant de 350.000.000 €.

Les dettes commerciales de 61.486.212 € correspondent à la balance fournisseurs, aux factures et notes de crédit à recevoir et ne comportent pas de dettes particulières faisant l'objet de contestations.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 38.997.899 € reprennent

- Parmi les dettes fiscales (1.670.653 €) : la TVA à payer sur les opérations de décembre 2013 (862.071 €) et le solde de précompte professionnel à payer (déclaration de décembre 2013 pour 808.582 €)
- Parmi les dettes salariales et sociales (37.327.246 €) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence) pour 9.633.118 €, l'ONSS pour 9.669.761 €, ainsi que la provision pour pécule de vacances à payer en 2014 pour 17.779.310 € et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS)

Les autres dettes (9.776.046 €) représentent essentiellement le solde du compte courant envers TECTEO (6.250.849 €), envers le personnel (via les fonds sociaux pour 2.198.338 €) et quelques recettes en attente de régularisation (134.673 €).

Les comptes de régularisation au passif (13.812.286 €) reprennent notamment la provision servant à couvrir les rentes à payer aux agents ayant prestés pour les intercommunales mixtes de TVD (3.785.465 €), et un montant de 8.047.464 € de charges financières essentiellement relatives à nos placements privés et à l'emprunt obligataire.

Secteur d'ORES Assets	Nombre de titres	Pourcentage
Namur	326	13,26%
Hainaut Électricité	641	26,06%
Hainaut Gaz	588	23,90%
Est	69	2,80%
Luxembourg	191	7,76%
Verviers	119	4,84%
Brabant wallon	381	15,49%
Mouscron	137	5,57%

2. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le chiffre d'affaires s'élève à 542.241.178 €. Il représente les frais portés en compte à ORES Assets (535.724.582 €) et les travaux effectués pour compte de tiers (6.516.596 €). Le solde des ventes et prestations est représenté par les autres produits d'exploitation (9.136.509 €), contenant principalement les récupérations de frais généraux et de frais de personnel, ainsi que les récupérations sur l'ensemble des refacturations liées aux conventions conclues par la société, et par un produit lié à l'activation des frais de personnel sur les projets de recherche et développement (2.918.759 €).

Pour rappel, le résultat d'ORES au 31 décembre 2013 est nul, justifié par le principe qui veut que l'activité de gestion de réseaux est effectuée, à prix de revient, par ORES pour le gestionnaire de réseau de distribution mixte wallon.

Les achats de marchandises s'élèvent à 67.525.088 €.

Les biens et services divers, pour 240.500.485 €, sont représentés pour une grande partie par les travaux d'investissements et d'exploitation et les rétributions de tiers (honoraires de N-Allo, des avocats, d'Index'is ou encore les rétributions payées à Electrabel dans le cadre des services informatiques prestés par les équipes GDF One-IT). Le solde est constitué de frais relatifs aux redevances d'utilisation, au charroi, aux loyers et charges locatives, frais postaux, de représentation, formations,...

Les rémunérations, charges sociales et pensions s'élèvent à 242.056.068 €.

Le poste « amortissements » (362.556 €) représente la dépréciation des investissements effectués en recherche et développement.

Les autres charges d'exploitation (242.110 €) sont principalement constituées de la réconciliation financière définitive des volumes (rest-term) couvrant les années 2009, 2010 et 2011, ainsi que du précompte immobilier de 2012 et 2013 relatifs aux bâtiments loués (164.452 €).

Les charges financières de 21.745.277 € comprennent essentiellement les intérêts sur l'emprunt obligataire (14.000.000 €) souscrit en octobre 2012 pour un montant de 350.000.000 €, les intérêts sur billets de trésorerie à long terme (6.913.240 €) – dits placements privés – souscrits en 2012 pour un montant de 189.750.000 €, l'amortissement sur les frais d'émission d'emprunt et les primes d'émission sur emprunts et placements privés pour 619.065 €, ainsi que des frais de banque.

Les impôts d'un montant de 3.886.615 € représentent la provision fiscale sur le résultat de l'exercice 2013 (-1.488.967 €), le précompte mobilier lié aux intérêts sur placements réalisés et sur comptes courants (5.375.582 €).

Les produits financiers de 21.745.331 € sont constitués essentiellement par des intérêts sur les placements (3.018.721 €), sur les avances aux associés (12.129 €), sur les comptes courants (18.645.672 €), ainsi que de la plus-value réalisée sur la vente des SICAV (67.373 €).

1° Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice
« Néant »

2° Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société
« Néant »

3° Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement
« Néant »

4° Indications relatives à l'existence de succursales de la société
« Néant »

5° Le bilan ne fait pas apparaître une perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice

6° Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du Code des sociétés
« Néant »

7° L'utilisation des instruments financiers par la société

ORES centralise les liquidités pour le compte des gestionnaires de réseaux et dispose à ce titre de comptes courants envers ces derniers qui, en cas de besoin de fonds, ne s'exposent dès lors pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

8° Rapport sur les risques et incertitudes

Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels ORES est confrontée.

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD) qui ont diligenté une opération de fusion menant à la constitution du GRDu (GRD unique) – ORES Assets – en date du 31 décembre 2013.

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent, ORES, pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

Face aux nouveaux défis énergétiques, ORES devra renforcer et diversifier ses activités tout en se concentrant sur son métier de base et se positionner stratégiquement pour répondre aux attentes actuelles du marché : offre de nouveaux produits et services énergétiques, gestion de systèmes de bornes de rechargement électrique, réseaux de fibres optiques etc. En d'autres mots, renforcer sa légitimité de GRD, son rôle de facilitateur de marché et devenir la référence.

En outre, l'exercice 2013 a été l'occasion de réfléchir sur les nouvelles valeurs d'ORES ainsi que sur une nouvelle culture d'entreprise. Les principaux axes de cette nouvelle culture, que sont la promotion de la proactivité, la prise de responsabilités ainsi que l'actualisation des compétences en ligne avec les nouveaux rôles possibles des GRD, ont pour objectif d'adapter l'organisation et le personnel aux nouveaux enjeux.

a) Risques réglementaires, réglementaires et institutionnels

La transposition des directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges détermine le cadre légal applicable à la distribution d'énergie. Les directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen (« Troisième Paquet Énergie ») ont été transposées en droit belge par la loi du 8 janvier 2012. Un projet de modification du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité a été voté par le Parlement wallon en avril 2014 afin d'assurer cette transposition en droit wallon.

La transposition dans la loi fédérale a un impact réglementaire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie : les Arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 sont abrogés et le régulateur est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Dans le cadre de la Sixième réforme de l'État – dont la loi a été votée le 6 janvier 2014 – la compétence tarifaire en distribution publique du gaz et de l'électricité sera transférée à partir du 1^{er} juillet 2014 de l'État fédéral vers les Entités fédérées. En Région wallonne, ce sera donc la CWaPE, la Commission wallonne pour l'Énergie, qui, après avoir été désignée, se verra confier le rôle de régulateur lié à cette compétence et devra fixer la méthodologie tarifaire. Dès mai 2013, la CWaPE a anticipé ce travail en préparant des premiers projets de méthodologies tarifaires transitoires pour l'électricité et le gaz qu'elle a soumis aux GRD et aux acteurs de marché.

Dans l'attente de ce transfert, la prolongation des tarifs 2012 pour 2013 et 2014 reste d'application. ORES travaille dès lors avec des enveloppes tarifaires fermées. Le transfert de compétence permettra de diminuer en partie les risques et incertitudes découlant du fait que les activités des GRD sont soumises à une réglementation à différents niveaux de pouvoir (européen, fédéral et régional).

En ce qui concerne l'affectation des soldes réglementaires 2008 et 2009, ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes réglementaires 2010 à 2013, aucune décision n'a encore été prise à ce jour. La CWaPE a toutefois déjà commencé le contrôle des rapports annuels.

Des litiges en cours pourraient affecter les tarifs appliqués pour la période réglementaire actuelle, qu'ils portent sur les tarifs des GRD ou sur ceux du gestionnaire de réseau de transport (GRT) en électricité (qui sont incorporés dans le tarif de distribution).

Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire ». Un chapitre est consacré à l'énergie, avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration et la transposition des directives du Troisième Paquet Énergie en droit wallon amèneront des modifications de la législation régionale applicables au marché de l'énergie. Le financement de ces différentes mesures de politiques énergétiques décidées par le Gouvernement actuel reposent sur l'intervention directe des GRD.

À titre d'exemples :

- Un nouveau mécanisme de tarification progressive, solidaire et familiale a été décidé par le Gouvernement wallon. Ce mécanisme a des impacts importants pour les GRD, créant une nouvelle obligation de service public en leur chef.
- L'abandon du mécanisme de certificats verts pour soutenir les énergies renouvelables de petites tailles au profit d'un subside versé par les GRD (Qualiwatt).

L'année 2014 verra également se produire des changements institutionnels importants avec, d'une part, des élections régionales impliquant de possibles changements au niveau de la politique énergétique et, d'autre part, un possible remplacement des directeurs actuels de la CWaPE dont les mandats sont venus à échéance.

Le Conseil d'État a exonéré les GRD de la plupart des contraintes de l'Arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail. Toutefois, un Arrêté royal du 4 décembre 2012 leur impose des contraintes renforcées par rapport à celles précédemment prévues, avec les mêmes conséquences financières importantes endéans les prochaines années. Un recours en annulation au Conseil d'État a été introduit le 19 février 2013 contre cet Arrêté royal par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel et quelques GRD.

Un accord bi-régional est intervenu en novembre 2013, soumettant à terme la nouvelle intercommunale – ORES Assets – à la législation wallonne relative aux intercommunales. Il est à souligner que bien qu'ORES Assets soit bi-régionale, ses statuts reprennent – à une très large majorité – les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Néanmoins, cette nouvelle donne législative engendrera de nécessaires ajustements de l'intercommunale nouvellement constituée.

Comme évoqué précédemment, les huit GRD mixtes wallons ont diligenté en 2013 un processus de fusion qui a abouti, le 31 décembre 2013, à la constitution d'ORES Assets. La mise en place des structures, des organes et de nouveaux processus requièrent la meilleure attention d'ORES. De même cause, ORES a diligenté les nécessaires formalités afférentes à la constitution d'ORES Assets tant au niveau TVA, ONSS Apl, Douanes et Accises, Inasti, ainsi qu'à la radiation des diverses inscriptions analogues des GRD mixtes wallons fusionnés.

b) Risques opérationnels

Risques d'exploitation

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou cours d'eau, voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009, était prévue pour le 1^{er} janvier 2011. Un décret modificatif a été approuvé le 28 novembre 2013 qui prévoit, à l'exception de la mise en place de la Commission, l'entrée en vigueur de ce décret au plus tard le 31 décembre 2014. Cette Commission, qui devrait être constituée pour mi 2014, sera en effet compétente pour collaborer à la rédaction des textes, proposer des directives générales, ... qui seront nécessaires à l'approbation des Arrêtés d'exécution attendus d'ici fin 2014. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impétrants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée.

Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011.

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public prévoit que, en concertation avec la CWaPE et les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteurs à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système doit permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1^{er} janvier 2007. Il a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : depuis 2007, outre dans les bureaux d'accueil ORES et certains CPAS, les clients pouvaient aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Cependant, Belgacom ayant averti ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après 2013, ORES – en collaboration avec tous les opérateurs wallons et flamands – a initié, avec succès, un projet pour pourvoir à son remplacement. Ce projet a conduit, pour la Wallonie, en supplément du rechargement dans les bureaux d'accueil et des CPAS, au rechargement chez certains commerçants (via l'utilisation de terminaux de paiement pour cartes bancaires dans de nombreux points de rechargement dont la liste est disponible à l'adresse www.ores.net, avec au minimum un point par commune).

Risques technologiques

L'évolution rapide du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité rencontre partiellement les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007 et leur traduction en politique régionale wallonne. Ce développement de l'énergie renouvelable produite crée des incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Les sources de production se déplacent au gré des conditions météorologiques et induisent des flux d'énergie qui se superposent aux flux issus des productions « historiques ». Les réseaux s'en trouvent sollicités différemment, ce qui peut générer une forme d'instabilité. Pour familiariser les exploitants à ces conditions d'exploitation nouvelles, ORES a entrepris le développement d'un outil informatique de simulation lui permettant de reproduire la conduite du réseau moyenne tension dans différentes configurations de production et de consommation. Par ailleurs, ce type d'outil permet d'évaluer la capacité d'accueil de productions décentralisées encore disponible dans le réseau dans ces différentes configurations.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. *Smart meters*, *smart grids*, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES continue d'analyser en testant différents concepts via des projets et des expériences-pilotes. Outre le projet GREDOR où monde académique, opérateurs industriels et gestionnaires de réseau sont présents, ORES a activement participé à l'élaboration de contrats de raccordement flexible mais aussi analysé l'impact de l'action coordonnée de *Flexibility service providers* désireux de répondre au marché de réserve tertiaire lancé par ELIA.

Les expériences-pilotes d'installation de compteurs intelligents menées à Marche-en-Famenne et Nivelles ont permis de préciser les performances réelles de différents canaux de communication, quant au dialogue de compteurs intelligents avec des concentrateurs. Ces travaux pratiques prolongent une réflexion plus académique menée dans le cadre de la Chaire universitaire créée au sein de l'Université de Mons.

Pour faire face au risque nouveau du « hacking » du réseau de communication, des études de protection des données se poursuivent.

Risque lié à la qualité des données

La maîtrise des données est un enjeu important pour notamment satisfaire aux obligations réglementaires, assurer un contrôle interne performant, répondre aux attentes de nos parties prenantes et prendre les décisions stratégiques face aux défis qui nous attendent pour le développement de nos activités.

C'est pourquoi un programme « Qualité des données » a été initié par ORES en 2013 et se poursuivra en 2014 avec pour objectifs d'assurer la mise à disposition de données de qualité et de pérenniser les bonnes pratiques en la matière, afin que la qualité des données fasse l'objet d'une attention continue et globale, intégrée à la culture d'entreprise.

Risque de black-out

De plus en plus de médias se font l'écho de possibilités de black-out électrique au niveau européen dans les années futures. ORES est consciente de cet accroissement de risque et a mis en place un projet piloté par un responsable opérationnel d'une région d'exploitation. Il vise à mettre en place ce qui est nécessaire dans tous les domaines potentiellement impactés par un black-out (réseau radio de l'entreprise, réserve de carburant, contacts avec les agents, communication avec le centre de crise régional et les autorités,...). Des études du réseau de télécommunication interne ont permis d'identifier les budgets nécessaires pour fiabiliser les nœuds de communication, et les premiers remplacements ont été réalisés. D'autres phases sont prévues et la finalisation totale du projet reste programmée pour fin 2014.

Risque de pénurie

À côté du risque de black-out qui concerne un événement soudain, le risque de pénurie est lié à des événements prévisibles découlant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Une pénurie se caractérise par des réseaux sains et donc un temps de rétablissement plus court que dans le cas d'un black-out.

La part croissante prise par la production d'énergie renouvelable contribue à modifier l'équilibre historique entre les sites de production pouvant conduire à des variations importantes de flux d'énergie sur les réseaux de transport et de distribution. La Belgique devient structurellement dépendante des importations des pays voisins, Pays-Bas et France en tête. Certes la clémence de l'hiver 2013-2014 réduit l'inquiétude des conséquences d'une forte vague de froid, mais une vague du même type que celle connue en 2011-2012 aurait deux conséquences fâcheuses. La première est d'augmenter significativement les besoins en électricité, la seconde d'augmenter les besoins propres des pays voisins et d'ainsi diminuer leur capacité d'exportation. Si ces deux faits se combinent avec peu de vent, et donc une produc-

tion éolienne réduite voire absente, il pourrait ne plus être possible de répondre à la demande. Ces conditions peuvent cependant être évaluées avec une semaine d'avance environ, ce qui permet de s'y préparer.

Le législateur a prévu dans le règlement technique du réseau de transport (complété par un Arrêté ministériel de 2005) des dispositions en vue d'éviter qu'une éventuelle pénurie conduise à un incident majeur de type black-out. Ces dispositions sont progressives et font d'abord appel aux réserves et à des contrats interruptibles qu'ELIA a conclus avec certains de ses clients importants. Si ces mesures ne suffisent pas, le Ministre fédéral en charge de l'Énergie peut décider de mesures de sensibilisation afin de diminuer la consommation des citoyens et des industries, voire même d'interdire l'usage de l'électricité à certaines fins. Si ces mesures sont encore insuffisantes, le Ministre peut décider d'interrompre l'alimentation électrique de certaines zones. C'est ce que l'on nomme le délestage. Les plans de délestage conçus fin 2012 en collaboration avec ELIA et Synergrid ont été affinés en 2013 par des études complémentaires visant à informer le plus correctement possible les autorités (SPF Économie et Intérieur). Les résultats de ces travaux ont été présentés aux Gouverneurs de Province, leur permettant d'affiner les plans d'urgence relevant de leurs compétences.

Même si des mesures structurelles ont été prises par l'Autorité fédérale, les gestionnaires de réseaux restent extrêmement vigilants quant à cette problématique.

Modèle de marché

Le modèle de marché belge est en évolution. Le GRT, le GRD, le responsable d'équilibre, le producteur et le fournisseur avaient des rôles traditionnellement bien délimités. Différents développements mènent à une réflexion sur l'évolution de ce modèle de marché classique. D'abord, la production décentralisée modifie le rôle du consommateur qui est devenu prosumer, introduit un rôle d'agrégateur dans le marché qui agrège les différentes petites productions et modifie les relations entre le GRD et le GRT qui est responsable de la gestion de l'équilibre au niveau belge sans connaître toutes les productions décentralisées au niveau du GRD. La nécessité de pouvoir gérer la flexibilité de la production décentralisée et de la consommation doit également être intégrée dans le modèle de marché. Par ailleurs, l'introduction de réseaux privés, réseaux fermés et lignes directes demande un repositionnement du rôle du GRD.

Risques environnementaux

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Des provisions ad hoc sont constituées.

Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES et d'ORES Assets. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

Risques informatiques

De manière générale, l'altération ou la perte des bases de données, une défaillance du processus de rechargement des compteurs à budget ou des systèmes informatiques pourrait entraver le service à la clientèle et gêner la bonne marche de

l'entreprise avec des conséquences négatives sur la situation financière et les résultats.

Étant donné les développements informatiques croissants sur Internet, ORES est exposée à des risques tels la propagation de virus ou le piratage informatique. L'entreprise prend les mesures appropriées pour s'en préserver.

La mise en place progressive de nouvelles applications (conformément au plan stratégique informatique 2012-2017) et le remplacement d'applications informatiques vieillissantes exposent ORES à de nouveaux risques informatiques, liés à l'indisponibilité temporaire de certains systèmes en cours de migration. Des adaptations organisationnelles sont nécessaires. Elles entraînent le changement de certains processus qui peuvent mener à d'éventuelles charges supplémentaires sur l'organisation avec potentiellement, des retards dans certains traitements. Des difficultés inattendues dans le remplacement de l'application informatique gérant la logistique ont accru la priorité à réserver à ce remplacement.

Risques en matière de ressources humaines

Attirer des profils qualifiés répondant aux besoins, actuels et futurs, d'ORES et garder les talents dans l'entreprise sont indiscutablement deux challenges des prochaines années. La difficulté de recruter des profils techniques a amené ORES à implémenter un plan d'actions (partenariats, alternance, étudiants stagiaires,...) visant à renforcer sa visibilité et sa notoriété sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, le maintien et le développement continu des compétences constituent pour ORES des éléments essentiels de sa politique RH offrant ainsi à ses travailleurs un cadre de développement et des perspectives d'évolution tout au long de leur carrière. Ces opportunités, alliées à une culture et à des valeurs fortes, devraient éviter la fuite des compétences vers d'autres entreprises.

Par ailleurs, il est essentiel pour une entreprise de conserver le niveau de compétences de son personnel, tant dans les actes techniques qu'il pose que dans sa gestion du contexte, de l'environnement de travail. Raison pour laquelle ORES a élaboré un programme orienté vers son personnel expérimenté, programme suivi par les collègues et sanctionné par une habilitation formelle relative à ces actes techniques.

Risques en matière de sécurité et bien-être

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un système de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation ; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension. C'est dans ce cadre qu'une « brigade de formation » a été mise en place à Aye (Marche-en-Famenne). Elle permet de former des groupes d'une dizaine de techniciens aux gestes techniques et aux réflexes de sécurité, principalement par des mises en situation réelle.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

Risques liés aux mécanismes de contrôle interne

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. En complément aux activités de contrôle interne déjà implémentées, ORES a poursuivi en 2013 le renforcement de quatre axes : définition des responsabilités opérationnelles, définition transversale des tâches, définitions des métiers, des compétences et des responsabilités, mitigation des risques identifiés et saisie des opportunités.

c) Risques financiers

Aucun nouvel emprunt ou aucune nouvelle émission obligataire n'a été lancé en 2013, la société disposant du cash suffisant pour couvrir ses besoins ainsi que ceux du GRD.

Risques de crédit

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES, avec garantie du GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permet d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par le GRD en faveur d'ORES. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire et l'émission de placements privés ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES et du GRD pour les années 2012 et 2013. Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2014.

Néanmoins, ORES devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Risques de taux d'intérêt

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES et le GRD appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents du GRD et d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

Instruments dérivés

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES et le GRD utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

Risque fiscal

Le GRD, en tant qu'intercommunale, est soumis sur la base de l'article 180 du Code d'Impôts sur les Revenus (CIR), à l'impôt des personnes morales et non, comme c'est le cas pour ORES scrl, à l'impôt des sociétés. Le régime de l'impôt des personnes morales, applicable à l'activité gaz, tel que décrit aux articles 220 et suivants du CIR, est un régime plus favorable que celui de l'impôt des sociétés. Bien que le GRD bénéficie de ce fait d'un régime d'exception, l'évolution de la réglementation fiscale ou de la jurisprudence en matière d'application des règles fiscales peut avoir des conséquences, étant toutefois entendu que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs.

Risques de patrimoine et de liquidité

Pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux, il existe une faculté de demander une garantie bancaire aux contreparties qui ne présentent pas les critères suffisants de solvabilité afin de se prémunir contre le risque de faillite.

Pour les travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux, ORES a poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvrement des créances échues par l'attribution, en juin 2011, de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme, par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées précédemment ; on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES est quasi-nul.

La gestion de la trésorerie d'ORES Assets est opérée par ORES. Cette mutualisation permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. De plus, les organes de gestion d'ORES ont décidé de restreindre les placements à des produits sans risque, de type produits de trésorerie, comptes à terme, etc.

Le GRD opère dans un secteur régulé ; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

3. Comptes annuels 2013

Bilan après répartition

(montants en €)

ACTIF	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	391.501.252,80	280.677.843,38
Frais d'établissement	5.1	20	4.199.473,61	4.741.279,99
Immobilisations incorporelles	5.2	21	3.851.288,44	402.969,14
Immobilisations corporelles	5.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	383.450.490,75	275.533.594,25
Entreprises liées	5.14	280/1	379.900.000,00	
Participations		280		
Créances		281	379.900.000,00	
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	2.996.473,66	273.258.381,66
Participations		282	1.321.388,66	1.321.388,66
Créances		283	1.675.085,00	271.936.993,00
Autres immobilisations financières		284/8	554.017,09	2.275.212,59
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	554.017,09	2.275.212,59
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	272.829.975,78	380.205.735,39
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	20.444.038,25	25.265.120,27
Stocks		30/36	20.444.038,25	25.265.120,27
Approvisionnements		30/31	20.444.038,25	25.265.120,27
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	37.776.417,08	65.564.028,95
Créances commerciales		40	16.203.717,31	5.394.130,64
Autres créances		41	21.572.699,77	60.169.898,31
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	201.174.027,85	284.628.610,85
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	201.174.027,85	284.628.610,85
Valeurs disponibles		54/58	9.742.233,57	1.817.488,85
Comptes de régularisation	5.6	490/1	3.693.259,03	2.930.486,47
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	664.331.228,58	660.883.578,77

(montants en €)

PASSIF	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	463.052,12	457.560,00
Capital	5.7	10	457.560,00	457.560,00
Capital souscrit		100	457.560,00	457.560,00
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14		
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15	5.492,12	
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	663.868.176,46	660.426.018,77
Dettes à plus d'un an	5.9	17	539.750.000,00	539.750.000,00
Dettes financières		170/4	539.750.000,00	539.750.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	350.000.000,00	350.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	189.750.000,00	189.750.000,00
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	110.305.890,72	104.166.742,68
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		
Dettes financières		43	45.733,81	
Etablissements de crédit		430/8	45.733,81	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	61.486.211,63	55.896.246,17
Fournisseurs		440/4	61.486.211,63	55.896.246,17
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	38.997.899,41	37.698.902,13
Impôts		450/3	1.670.653,05	2.296.369,12
Rémunérations et charges sociales		454/9	37.327.246,36	35.402.533,01
Autres dettes		47/48	9.776.045,87	10.571.594,38
Comptes de régularisation	5.9	492/3	13.812.285,74	16.509.276,09
TOTAL DU PASSIF		10/49	664.331.228,58	660.883.578,77

Compte de résultats

(montants en €)

	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/74	554.296.446,09	571.016.306,24
Chiffre d'affaires	5.10	70	542.241.178,53	560.167.873,21
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)		(+)/(-)	71	
Production immobilisée		72	2.918.759,04	469.537,54
Autres produits d'exploitation	5.10	74	9.136.508,52	10.378.895,49
Coût des ventes et des prestations		60/64	550.684.974,31	566.667.287,42
Approvisionnements et marchandises		60	67.525.087,85	76.088.858,05
Achats		600/8	62.704.005,83	77.538.302,79
Stocks : réduction (augmentation)		(+)/(-)	609	4.821.082,02
Stocks : réduction (augmentation)		(+)/(-)	609	-1.449.444,74
Services et bien divers		61	240.500.484,86	252.686.291,66
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.10	(+)/(-)	62	242.056.068,26
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.10	(+)/(-)	62	242.056.068,26
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	362.556,05	100.742,28
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		(+)/(-)	631/4	-1.332,50
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		(+)/(-)	631/4	125,00
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	5.10	(+)/(-)	635/7	
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	242.109,79	611.236,38
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		(-)	649	
Bénéfice (Perte) d'exploitation		(+)/(-)	9901	3.611.471,78
Produits financiers		75	21.745.330,99	9.747.965,94
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	21.676.522,63	9.381.933,82
Autres produits financiers	5.11	752/9	68.808,36	366.032,12
Charges financières	5.11	65	21.745.276,79	9.747.965,94
Charges des dettes		650	21.534.966,96	9.524.534,77
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		(+)/(-)	651	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		(+)/(-)	651	
Autres charges financières		652/9	210.309,83	223.431,17
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts		(+)/(-)	9902	3.611.525,98
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		

(montants en €)

COMPTE DE RÉSULTATS (suite)	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)/(-)	662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	3.611.525,98	4.349.018,82
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	5.12 67/77	3.611.525,98	4.349.018,82
Impôts		670/3	3.886.614,65	4.358.661,78
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	275.088,67	9.642,96
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	0,00	0,00
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905		

Annexes

(montants en €)

ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	4.741.279,99
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	541.806,38	
Autres	(+)/(-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20	4.199.473,61	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	4.199.473,61	
Frais de restructuration	204		

(montants en €)

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	503.711,42
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	3.810.875,35	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	4.314.586,77	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	100.742,28
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	362.556,05	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	463.298,33	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	3.851.288,44	

(montants en €)

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391		
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

280

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	110.150.000,00	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631	269.750.000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	379.900.00,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.321.388,66
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.321.388,66	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	1.321.388,66	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	XXXXXXXXXX	271.936.993,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	118.092,00	
Remboursements	8592	630.000,00	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632	-269.750.000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283	1.675.085,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	2.275.212,59
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	1.721.195,50	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	554.017,09	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
	NOMBRE	%	%			(+) OU (-) (EN UNITÉS)	
N-ALLO BE 0466.200.311,00 Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Louvain 658 1030 Schaerbeek BELGIQUE <i>Ordinaires</i>	4.077	14		31-12-2012	EUR	4.082.992,00	-700.095,00
INDEX'IS BE 0477.884.257,00 Société coopérative à responsabilité limitée Galerie Ravenstein 4/2 1000 Bruxelles BELGIQUE <i>Ordinaires</i>	964.839	30		31-12-2012	EUR	3.287.439,00	0,00
ATRIAS SCRL BE 0836.258.873,00 Galerie Ravenstein 4/2 1000 Bruxelles BELGIQUE <i>Ordinaires</i>	62	17		31-12-2012	EUR	18.600,00	0,00

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

(montants en €)

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Actions et parts	51	61.355.688,49	33.490.811,00
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	61.355.688,49	33.490.811,00
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	138.313.774,01	249.554.476,21
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	15.314.779,01	71.801.288,74
de plus d'un mois à un an au plus	8687	122.998.995,00	127.753.192,47
de plus d'un an	8688		49.999.995,00
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	1.504.565,35	1.583.323,64

(montants en €)

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

EXERCICE

Locations et charges locatives 2014	252.856,63
Prime de couverture stock options	312.712,66
Intérêts à recevoir sur placements	915.206,66
Charges d'intérêts à reporter	396.300,26
Autres charges à reporter	1.816.182,82

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

(montants en €)

ÉTAT DU CAPITAL**Capital social**

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	457.560,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	457.560,00	

Modifications au cours de l'exercice**Représentation du capital**

	CODES	MONTANTS	NOMBRE D' ACTIONS
Catégories d'actions			
Actions Ordinaires		457.560	2.460
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

	CODES	MONTANT NON APPELÉ	MONTANT APPELÉ NON VERSÉ
Capital non appelé	101		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

(montants en €)

Actions propres

	CODES	EXERCICE
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	

Capital autorisé non souscrit

	CODES	EXERCICE
	8751	

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT (suite)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Structure de l'actionariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

ACTIONNAIRES	%	PARTS DÉTENUES
ORES ASSETS	99,67%	2.452
TECTEO	0,04%	1
IDEFIN	0,04%	1
IPFH	0,04%	1
FINEST	0,04%	1
SOFILUX	0,04%	1
FINIMO	0,04%	1
SEDIFIN	0,04%	1
IEG	0,04%	1

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

(montants en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN,
EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	CODES	EXERCICE
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE**42**

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	59.000.000,00
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	59.000.000,00
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR**8912****59.000.000,00**

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	480.750.000,00
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	350.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	130.750.000,00
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR**8913****480.750.000,00**

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF (suite)

(montants en €)

DETTES GARANTIES	CODES	EXERCICE
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	1.670.653,05
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	37.327.246,36
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
Provisions liées au personnel		5.290.040,96
Charges financières à imputer		8.085.741,78
Charges d'assurances 2013		436.503,00

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestionnaire de réseaux		542.241.178,53	560.167.873,21
Ventilation par marché géographique			
Belgique		542.241.178,53	560.167.873,21
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	2.427	2.451
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2.416	2.450
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	3.488.577	3.537.008
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	134.795.363,58	132.865.374,01
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	40.156.231,88	39.022.592,04
Primes patronales pour assurances extralégales	622	44.446.358,27	40.972.929,89
Autres frais de personnel	623	9.186.420,70	8.804.613,79
Pensions de retraite et de survie	624	13.471.693,83	15.514.524,32
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		500,00
Reprises	9113	1.332,50	375,00
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	182.352,06	52.726,15
Autres	641/8	59.757,73	558.510,23
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	19	27
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	48	41
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	86.137	76.958
Frais pour l'entreprise	617	2.991.675,83	1.736.509,03

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

(montants en €)

RÉSULTATS FINANCIERS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	1.373,03	
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Divers		62,80	439,09
Plus-Value sur réalisation d'actifs circulants		67.372,53	365.593,03
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501	541.806,38	135.465,14
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Divers		5.165,26	3.666,19
Commission de gestion		28.730,78	66.758,89
Commission sur ligne de crédit sur fonds non levés		176.413,79	153.006,09

(montants en €)

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

EXERCICE

Ventilation des autres produits exceptionnels
 Ventilation des autres charges exceptionnelles

IMPÔTS ET TAXES

(montants en €)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	CODES	EXERCICE
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	3.886.614,65
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	6.375.581,70
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	2.488.967,05
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		11.545.098,07
Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice		

(montants en €)

Sources de latences fiscales	CODES	EXERCICE
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

(montants en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À l'entreprise (déductibles)	9145	67.780.201,66	72.188.468,72
Par l'entreprise	9146	99.177.300,02	103.247.849,37
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	42.475.455,14	42.992.301,04
Précompte mobilier	9148	5.375.581,70	1.886.933,68

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge		

(montants en €)

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

CODES

EXERCICE

9220

Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements en matière de pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation

Sur base de la loi du 06 août 1993 relative aux pensions du personnel nommés des administrations locales, le groupe a un engagement de pension d'un montant de 6,9 millions EUR relatif à des anciens agents de l'intercommunale AIE repris par Electrabel le 1^{er} juin 1991. De par le caractère régulé de notre activité, il a été décidé de prendre la charge annuelle de ces pensions au fur et à mesure de sa survenance.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

(montants en €)

ENTREPRISES LIÉES	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Immobilisations financières	280/1	379.900.000,00	
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	379.900.000,00	
Créances sur les entreprises liées	9291	30.181.682,79	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	30.181.682,79	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	2.996.473,66	273.258.381,66
Participations	282	1.321.388,66	1.321.388,66
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	1.675.085,00	271.936.993,00
Créances	9292	39.506,85	59.992.975,16
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	39.506,85	59.992.975,16
Dettes	9352	2.056.012,25	9.229.553,53
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	2.056.012,25	9.229.553,53

(montants en €)

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

EXERCICE

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

(montants en €)

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	CODES	EXERCICE
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	738.747,55
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

(montants en €)

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	CODES	EXERCICE
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	13.125,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	16.550,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

(montants en €)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

EXERCICE

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS

Néant	0,00
-------	------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ORES Assets
 Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
 BE 0543.696.579
 Avenue Jean Monnet 2
 1348 Louvain-la-Neuve
 BELGIQUE

*Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

AU COURS DE L'EXERCICE	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2.197	1.635	562
Temps partiel	1002	234	81	153
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)	1003	2.416	1.714	702
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	3.223.842	2.400.408	823.434
Temps partiel	1012	264.735	88.536	176.199
TOTAL	1013	3.488.577	2.488.944	999.633
Frais de personnel				
Temps plein	1021	208.549.570,06	164.855.653,10	43.693.916,96
Temps partiel	1022	20.034.804,37	8.167.160,80	11.867.643,57
TOTAL	1023	228.584.374,43	173.022.813,90	55.561.560,53
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			
AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2.450	1.754	696
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.537.008	2.535.761	1.001.247
Frais de personnel	1023	221.665.510,00	176.485.059,00	45.180.451,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Nombre de travailleurs	105	2.187	240	2.412
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2.011	238	2.235
Contrat à durée déterminée	111	176	1	177
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	1	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1.638	75	1.711
de niveau primaire	1200	457	17	473
de niveau secondaire	1201	740	50	789
de niveau supérieur non universitaires	1202	304	8	312
de niveau universitaire	1203	137	0	137
Femmes	121	549	165	701
de niveau primaire	1210	133	42	172
de niveau secondaire	1211	101	34	133
de niveau supérieur non universitaires	1212	271	75	340
de niveau universitaire	1213	44	14	56
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	206	13	217
Employés	134	1.981	227	2.195
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

AU COURS DE L'EXERCICE	CODES	1. PERSONNEL INTÉRIMAIRE	2. PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Nombre moyen de personnes occupées	150	25	23
Nombre d'heures effectivement prestées	151	49.280	36.857
Frais pour l'entreprise	152	1.091.366,02	1.900.309,81

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	143	3	143
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	28	3	28
Contrat à durée déterminée	211	114	0	114
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	1	0	1
Contrat de remplacement	213	0	0	0

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	165	5	168
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	80	3	82
Contrat à durée déterminée	311	85	2	86
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0
Contrat de remplacement	313	0	0	0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	43	0	43
Chômage avec complément d'entreprise	341	8	1	9
Licenciement	342	19	0	19
Autre motif	343	95	4	97
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	HOMMES	CODES	FEMMES
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre moyen de travailleurs	5801	1.421	5811	517
Nombre d'heures de formation suivies	5802	69.028	5812	19.032
Coût net pour l'entreprise	5803	10.272.569,00	5813	2.976.088,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031	10.272.569,00	58131	2.976.088,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	8	5831	0
Nombre d'heures de formation suivies	5822	3.102	5832	0
Coût net pour l'entreprise	5823	173.469,00	5833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	5843	0	5853	0

Règles d'évaluation

ACTIF

1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunt.

L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit du § 1^{er} de l'article 59 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées.

Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui nous concerne, les frais portés en compte sous cette rubrique sont relatifs aux frais d'émission de notre emprunt obligataire, ils sont amortis comme le propose la loi sur toute la durée de l'emprunt.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée. Selon l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 (art. 95, § 1^{er}), il faut distinguer :

- Les frais de recherche et développement ;
- Les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- Le goodwill.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement si il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de recherche et développement au titre d'immobilisations incorporelles.

Les frais de recherche et de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de recherche, de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- Les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- Les coûts des instruments et matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances technique et des brevets acquis en faisant l'objet de licences auprès de sources extérieures, au prix du marché, ainsi que les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- Les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de recherche et développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

4. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable.

5. STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

6. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur estimée à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

8. VALEURS DISPONIBLES

Les règles d'évaluation des valeurs disponibles sont les mêmes que celles des créances à un an au plus.

9. COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

1. RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

2. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer.

3. DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.



« OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIE » EN ABREGE « ORES »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE
LA SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE
« OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIE »
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 664.331.228,58 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de € 0,00.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RSM InterAudit Scrl ⁽¹⁾
réviseurs d'entreprises
rue Antoine de Saint-Exupéry 14 - B 6041 Gosselies
T +32 (0)71 37 03 13 - F +32 (0)71 37 01 39
interaudit@rsm-belgium.be
TVA BE 0438.391.122 - RPM Bruxelles

Member of
Toelen Cats Dupont Koevoets group
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,
Mons and Zaventem
www.rsm-belgium.be
⁽¹⁾ Société civile à forme commerciale

RSM Belgium is a member of the RSM network. Each member of the RSM network is an independent accounting and advisory firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

4. Rapport du Commissaire-réviseur



Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Gosselies, le 7 mai 2014

RSM – InterAudit scrl
Commissaire
Représentée par

Thierry Lejuste
Réviseur d'entreprises



ORES scrl

Avenue Jean Monnet, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 078/15.78.01 • courriel : communication@ores.net

www.ores.net